



**GROUPEMENT 83**  
**Comités 21**  
**NORD PAS DE CALAIS**



**REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2023 - 2024**

**Interclubs Libre par équipe de 4**

Le Comité **NORD PAS DE CALAIS** organise le Championnat Régional « Interclubs Libre par équipe de 4 » qui attribue le titre de Champion Régional de notre Comité et qualifie les équipes les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu à *Ouistreham du 22 au 24 novembre 2024*

Ce championnat est ouvert à tout joueur licencié dans le Comité à jour de sa cotisation 2023/2024.

**CONDITION et PARTICIPATION**

Le Championnat se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **29 Juin 2024** :

**Parc Calonnis**  
**Rue du Mont St Eloi**  
**62470 CALONNE RICOUART**

**Tél du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98**

Pour participer à cette épreuve, il faut que chaque équipe soit constituée de 4 joueurs licenciés dans le même Club.

Suite à des demandes, il a été décidé de modifier les critères de formation en équipe de 4 :

Au lieu d'additionner les séries des 4 joueurs, on va les multiplier et le seuil doit être strictement supérieur à 16.

Exemples :  $1 \times 2 \times 3 \times 3 = 18$ . Cette formation est conforme

*Par contre :  $2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$ . Cette formation est refusée et  $1 \times 2 \times 2 \times 4 = 16$  Formation refusée*

On obtient alors les 23 possibilités suivantes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
S E R I E	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4

Participation : **25€ par joueur.**

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une équipe de 4 joueurs et d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

## Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection ([www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale))
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

**Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable** (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif).

## DEROULEMENT et PARTICIPATION

**Participation** : 25 € pour les 2 séances par joueur

**1<sup>ère</sup> Séance**



**A 10H00 : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la première séance sera faite par l'ordre d'arrivée.

Les places sont attribuées par tirage au sort.

La séance se déroule en **5 fois 5 donnes**.

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre**.

Pour toute garde sans ou garde contre, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

**Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes**, les donnes non commencées seront annulées.

A l'issue de cette séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) de tous les joueurs de l'équipe.

**2<sup>ème</sup> Séance**



**A 15H00 : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance sera déterminée en fonction du classement de la 1<sup>ère</sup> séance

Exemple : 1<sup>ère</sup> équipe Table 1, 2<sup>ème</sup> équipe Table 2, 3<sup>ème</sup> équipe Table 3 etc...

**Chaque position sera limitée à 50 minutes.**

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> séance, les **4 équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera à *Ouistreham du 22 au 24 novembre 2024*

### **Ex Aequo :**

En cas d'ex aequo pour la 4<sup>ème</sup> place qualificative, sera qualifié l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2<sup>ème</sup> séance du soir.

### **INSCRIPTIONS**

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé l'inscription au préalable.

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **le 23 Juin 2024 :**

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club
- soit par mail [ccr5962@yahoo.com](mailto:ccr5962@yahoo.com)

**Tél : 06 15 41 04 98**

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

**Le silence est de règle durant les donnes.**

### **INDICE – COEFFICIENT**

INDICE PCN : = 1,80

PP : 1<sup>er</sup> 3, 2<sup>e</sup> 2, 3<sup>e</sup> 1

### **REGLEMENT FFT**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage

Fascicule 1 Chapitre 2 : Règles communes à toutes épreuves Articles 20 à 40.

Fascicule 2 Chapitre 3 : Règles applicables aux Championnats Interclubs libre.

Articles 13 à 17

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

### **DEFAILLANCE D'UN JOUEUR**

Tout joueur qualifié pour une finale de Championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

### **DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION**

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 48 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

### **DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition et traduit devant la chambre de discipline. Il est

désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de Championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle.

### **TELEPHONE PORTABLE**

Les téléphones portables doivent rester éteints, sauf dérogation de l'arbitre.

**En cas de non-respect de cette règle,**

**L'équipe fautive se verra sanctionner par 400 points de pénalités.**

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Directeur d'épreuve  
S. MIONNET**

**Président de Zone  
M. BOUQUILLON**

